Borest

# Mairie

***COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL***
***Réunion du 16 juin 2025***

**L'an deux mil vingt-cinq, le seize juin, vingt heures, le conseil municipal de la commune de Borest, dument convoqué s'est réuni en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bruno Sicard, Maire.**

**Date de convocation :** 12/06/2025

**Présents :**

Mesdames Degraeve, Didier et Lacaze,

Messieurs Bianchini, Carpentier, De Freitas, Duchesne, Fleury, Longuet et Sicard.

**Pouvoir** d'Eddy Bordereau à Bruno Sicard.

**Secrétaire de séance : Céline Lacaze**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que la séance de conseil est enregistrée.

Monsieur le Maire a un pouvoir de monsieur Bordereau, absent excusé.

**0 / Election d'un/e secrétaire de séance**

Madame Céline Lacaze se propose et c'est à l'unanimité des membres présents qu'elle est élue à ce poste.

**1 / Approbation du compte-rendu de la dernière séance**

Après en avoir délibéré le compte-rendu du 28 avril 2025 est approuvé à l'unanimité.

**2 / Délibération pour la demande d'aide à la préscolarisation en zone rurale (A.T.S.E.M.)**

La commune peut bénéficier annuellement d'une subvention versée par le conseil départemental de l'Oise (CD 60) pour l'A.T.S.E.M. en poste.

L'année passée, plus de 5 000 euros avaient été alloués à notre collectivité. Cette année, tous les niveaux de classes maternelles étant à Borest, une subvention supérieure devrait nous être versée.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux sont favorables à la demande de subvention auprès du CD60.

**3 / Délibération pour le prix du loyer du logement communal**

Il est prévu dans le bail, que le loyer du logement communal peut être révisé tous les ans au 01er juin. Il est actuellement de 1250 euros pour une maison d'environ 110 m².

Monsieur le Maire propose de ne pas réaliser de hausse car il y a eu durant l'hiver une panne de chaudière pendant 2 semaines. Celle-ci avait plus de 15 ans et son remplacement, via l'entreprise BONNAL a couté 7576.36 euros avec une subvention de 50 % par l'intercommunalité.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux sont favorables à ne pas augmenter le loyer du logement jusqu'au 31 mai 2026.

**4/ Délibération pour l'amortissement des biens**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que la commune amorti plusieurs biens tels que les lampadaires rue du Pont de Corne ou de la route de Nanteuil, le passage en leds de tous les lampadaires du village, les armoires d'éclairage public ou encore le réseau d'adduction d'eau soit un jeu d'écritures d'ordre de 1 866 euros en dépense et en recette.

La trésorerie de Senlis, nous réclame une délibération justifiant ce montant tout en nous informant que la durée d'amortissement ne peut être changée, soit 30 à 50 ans comme paramétré dans notre logiciel comptable.

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité les amortissements et leurs durées.

**5/ Convention d'occupation avec Infraco1 sur le domaine privé et public communal**

La société Infraco1 a acquis, fin 2024, auprès de la Sanef un réseau de télécommunication dont une partie passe sur le territoire communal de Borest.

Il est proposé à la commune de Borest de signer une convention d'occupation avec cette entreprise pour le passage de la fibre optique, générant une recette annuelle pour notre collectivité.

Un listing de noms des propriétaires de certaines parcelles a été remis à Infraco1 en fin de semaine dernière afin de finaliser le calcul du linéaire de réseau du domaine communal où passe la fibre afin de définir la redevance annuelle revenant à la commune.

Les conseillers municipaux autorisent monsieur le Maire à signer ladite convention une fois que celle-ci sera finalisée par Infraco1.

**6 / Compte rendu de l'audit au terrain de l'étang communal**

Lors de la réunion du 28 avril, la qualité de l'entretien de l'étang avait été évoquée.

Une visite a eu lieu le 30 mai dernier avec le locataire actuel, monsieur Nedyalko Nedelchev et messieurs Bordereau, Bianchini et Sicard.

Le compte-rendu de cette visite est remis à chaque conseiller et lu par le Maire.

La conclusion est que l'état des lieux est très satisfaisant.

Monsieur Duchesne soulève tout de même la construction du chalet en bois sans dépôt de dossier d'urbanisme. Le maire répond que c'est tout à fait normal car le propriétaire est la mairie et que cet abri est démontable.

**7 / Inondation de la route communale n°7 de Borest à Montépilloy (chemin des Anglais) : étude de résolution**

Il avait été soulevé lors d'un conseil municipal le fait d'une inondation totale de la voirie en cas de pluie ce qui le rendait très dangereux.

Il y a un mois le S.I.S.N. a présenté le résultat de plusieurs études sur les aménagements pour le ruissèlement. Lors de cette rencontre, monsieur Duchesne a demandé un rdv au syndicat pour évoquer la formation et l'eau stagnante.

Monsieur Duchesne et plusieurs agriculteurs accompagnés du maire ont participé à un débat

sécuritaire sur le sujet. L'eau ruissèle de la route et ne vient pas de Montépilloy. Il a été convenu que monsieur Duchesne fasse des tranchées à chaque fois que le champ sera plus haut que la route. La haie absorbera le surplus d'eau. Sur l'autre rive de la route, une possible fascine sera étudiée par le S.I.S.N.

Pour monsieur le maire, la question de la voirie devra être un objectif pour le prochain conseil municipal.

**8 / Prise de compétence eau et assainissement**

La compétence assainissement va être prise par la Communauté de Communes au 1er janvier 2026 malgré les pourparlers au niveau du Sénat et de l'Assemblée nationale et la prise de compétence qui n'est finalement plus obligatoire.

Tous les maires de la C.C.S.S.O. se sont mis d'accord pour le transfert de cette compétence avec une étude commune pour les 17 communes projetée sur 13 à 18 ans, certaines pour la défense incendie, certaines pour l'assainissement ou encore l'eau potable.

Pour l'eau potable, toutes les communes ne sont pas concernées. En effet, pour les communes membres du syndicat d'eau potable de Montlognon, le syndicat étant à cheval sur 2 E.P.C.I. la compétence n'est pour l'instant pas transférable sur une seule intercommunalité. Il se peut qu'un jour la loi et la réglementation évoluent et que les petits syndicats d'eau soit dissous.

Le travail réalisé en réunions avec les maires est disponible pour les conseillers municipaux. Monsieur le maire a réalisé un comparatif avec un village similaire au nôtre pour comprendre le principe de mutualisation, en comparant les factures d'eau potable pour 80 m3 : en 2025 3.90 € / m3 en 2036, 2.50 € / m3 soit une baisse de prix par contre le contribuable senlisien verra son eau potable augmenter de 50 %. A Borest, nous sommes actuellement à 2.35 € / m3.

Au niveau de l'assainissement Aumont est aujourd'hui à 6 € / m3, avec la mutualisation le prix sera en baisse et s'élèvera à 3.50 € / m3, quant à Senlis le prix augmentera de 30 %.

Cette prise de compétence se traduit au niveau de notre intercommunalité par l'embauche de 4 à 5 salariés spécialistes, à une prise de risques avec des investissements à hauteur de 7 à 10 millions liés à la réalisation d'un Plan Pluriannuel d'Investissements qui va durer jusqu'en 2036 : réhabilitation de 14 forages, de 15 réservoirs, de 234 kms de canalisations et de plus de 10 360 compteurs (données qui ne concernant pas le simaep de Montlognon).

La question de l'assainissement et de l'eau potable devra être aussi un des objectifs pour le prochain conseil municipal.

Il est rappelé pour Borest, qu'en cas de non-conformité de l'installation d'assainissement, en cas de vente, le nouvel acquéreur a un an pour se mettre en conformité, même si la prise de compétence auprès de l'intercommunalité sera prise en 2026. A Borest, environ 70 % des assainissements en cœur de village sont considérés comme non-conformes (SPANC).

Pour le lotissement des fours à Chaux, les acquéreurs avaient été incités à l'époque par le lotisseur à anticiper le futur assainissement collectif à venir : en prévoyant le raccordement de l'assainissement vers la voirie avec le simple ajout d'une canalisation traversant le terrain.

**9/ Personnel communal**

***Madame Barrois***

Monsieur le Maire a pris une décision difficile et conséquente sur le harcèlement et l'humiliation vécues depuis plusieurs années par madame Barrois provenant d'un enfant, en lui demandant de porter plainte en gendarmerie. Les autres parties prenantes à ce dossier vont être auditionnées.

Un courrier relatant les faits, avec en annexe le procès-verbal de gendarmerie, a été envoyé à l'inspection académique de Senlis en recommandé et en courriel ; il est resté sans réponse depuis. Il a également été donné, pour suite, au recteur académique.

Au mois de juin, les employés toucheront le R.I.F.S.E.E.P., partie I.F.S.E. qui correspond à 1/3 du 13ième mois. Madame Barrois, tout en respectant les plafonds fixés par l'assemblée délibérante

sera remerciée financièrement pour son courage et son dévouement dans un quotidien qui n'est pas des plus faciles.

A la rentrée de septembre 2025, il y aura 58 enfants.

Madame Barrois a deux contrats de trois ans à durée déterminée, un pour le ménage de la mairie, de l'abribus et de l'église et un second pour son poste d'A.T.S.E.M. incluant le ménage à l'école maternelle.

Ses deux contrats arrivent à échéance fin août et monsieur le Maire propose de les renouveler pour une nouvelle période de 3 ans.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité le renouvellement d'un contrat à durée déterminée de 3 ans pour ces 2 postes.

***Monsieur Ramet***

En arrêt depuis avril 2023, est dans l'incapacité d'exercer ses fonctions et d'être reclassé.

Après plusieurs rendez-vous médicaux et commissions différentes du centre de gestion de l'Oise, il a été considéré comme étant définitivement inapte à toute fonction et sa mise à la retraite par anticipation a été demandée auprès de la caisse de la C.N.R.A.C.L.

Celle-ci a statué sur le dossier de Daniel Ramet et il est mis à la retraite par anticipation et « radié des cadres » depuis le 05 juin 2025.

Un calcul sur ses congés à payer est en cours avec le centre de gestion de l'Oise afin de réaliser sa dernière paye sur le mois de juin.

**10 / Questions et informations diverses**

-Une charte sur la carte scolaire (effectifs des élèves) a été actée entre l'éducation nationale et l'Union de Maires de l'Oise pour prendre en compte les contraintes liées aux territoires, lors d'ouverture ou fermeture de classe en association les maires.

-Il y aura du changement pour les élections municipales de mars 2026 car on adoptera un scrutin de liste, comme dans les communes de plus de 1000 habitants, c'est-à-dire qu'on votera pour une liste entière qui devra avoir la parité pour une commune de moins de 1000 habitants. La liste se composera au minimum de 9 candidats. On ne pourra plus barrer, rayer ou modifier les noms.

-Le nouveau préfet de l'Oise en exercice a fait un rappel des obligations des maires sur la divagation des animaux. L'organisme qui gère les animaux divaguant pour notre commune, la SACPA permet depuis cette année de récupérer des animaux décédés pour 70 € T.T.C. Les informations concernant ce service avec les numéros de contact sont affichées dans les panneaux.

Monsieur le maire rappelle que les animaux, chiens ou chats doivent être tenus en laisse.

-Les travaux rue du four vont se terminer sous peu avec la pose de goudron dans les tranchées. Pour information, le pavage devant le château Saint Vincent a été entièrement financé par son propriétaire M. MERLOTTI.

-Le parking à l'arrière du cimetière fait l'objet de rencontres amoureuses, sexuelles et de camping-car qui stationnent en laissant des déchets en tous genres : plaque de cuisson, déjections ... Il convient d'y remédier.

-Côté investissement, le maire est persuadé qu'à la fin de ce mandat l'intercommunalité ne subventionnera certainement plus les dossiers des communes membres via le fonds de concours.

Une nouvelle imprimante / copieur a été commandée chez Ricoh avec le même prix de copie qu'en 2020 et avec l'option agrafage et piqûre à cheval pour réaliser nous-même en mairie la réalisation des gazettes, sans avoir à se rendre à l'intercommunalité et mobiliser leur appareil des heures durant. L'appareil de la mairie, qui est de 2020, est parti à l'école et permettra aux enfants d'avoir des copies couleur. Le matériel de l'école était vétuste, hors garantie et Ricoh ne voulait

plus assurer de contrat de maintenance.

L'appareil acheté coûte 6045 euros H.T. et le transport du matériel vers l'école 230 euros H.T. Le nouvel appareil est subventionnable à 50 % par la C.C.S.S.O.

-Le lavoir, la source et les toitures ont été nettoyés au karcher par messieurs Bianchini et Sicard. Une demande d'analyse d'eau via l'ARS est en cours. Monsieur Longuet informe que « la petite boule » au lavoir a été volée.

-La modification du P.L.U. est achevée. Les permis de construire peuvent être déposés et au secrétariat, les demandes de versement de subvention sont sollicitées.

-Il est proposé de réaliser une réfection des 3 arches extérieures de l'église et de procéder à un jointoiement car l'humidité et le travail des oiseaux impactent l'état. Le devis d'Alexandre Lefevre s'élève à 6810 euros H.T., subventionnable à 50 % par la C.C.S.S.O. Les conseillers municipaux y sont favorables à l'unanimité.

-La fête du village aura lieu les 28 et 29 juin : un compte rendu, sur les missions de chacun circule et l'invitation a été distribuée.

La grande tente a été louée et il faudra aller chercher la petite tente de Fontaine et la monter le vendredi en fin de journée. Les bénévoles sont bienvenus.

-Le dernier conseil d'école était vendredi dernier :

Pour la rentrée 2025 il y aura 58 enfants : 2 TPS* 5 PS 10 MS 4 GS 9 CP 5 CE1

9 CE2 6 CM1 10 CM2.

*Les TPS ne sont pas comptabilisés dans les effectifs ; seuls les enfants de 2 ans et demi et dont les frères et sœurs aînés sont scolarisés dans le R.P.I. pourront rentrer à l'école.

La fête des écoles est ce samedi avec un spectacle le matin et une remise des prix et de livres par messieurs les maires du R.P.I. le 1er juillet.

Les institutrices aimeraient pouvoir proposer un cycle piscine pour la majorité des élèves soit de la grande section aux CM2. Les bénévoles accompagnateurs sont recherchés mais il faut savoir qu'une petite épreuve est à passer avant.

-2 véhicules incendiés et volés ont été trouvés chemin du Fond de l'enfer, au moment de la fin de la fête foraine Saint Rieul.

-Madame Degraeve indique que Valois paysage a bien nettoyé devant la ferme ; en revanche l'entreprise qui a fait le fauchage a laissé son tracteur tout le week end et une mare d'huile était présente au sol. Elle remercie pour la sciure déposée.

-Monsieur Duchesne et d'autres conseillers municipaux installeront les canisses et le grillage au tennis le lundi 23 juin à 18h.

-Un panneau a été installé au container à verres mais lors du nettoyage de ces derniers, le panneau a été abimé. Il sera coulé dans une plaque de béton.

-Monsieur Longuet demande si la procédure du R.P.C. a avancée : une première concertation a eu lieu avec monsieur Patria, maire de Fontaine Chaalis, un architecte et un membre du bureau de l'A.P.E.M.

-il n'est pas possible d'installer une table de pique-nique à l'aire de jeux.

-Monsieur De Freitas indique que le fauchage doit être fait au niveau de la croix rouge pour améliorer la visibilité.

-Tous les contrats E.D.F. ont été revus pour 5 ans à prix bloqués, sauf celui de la cantine, qui sera étudié prochainement.

La prochaine réunion est fixée au lundi 22 septembre à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 11.